



AVIS D'ENQUETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FREJUS

INFORME le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de FREJUS en exécution de l'arrêté municipal en date du 16 mai 2017

A une ENQUETE PREALABLE au DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL à Saint-Aygulf, d'une partie de la place de la Poste, de la rue Maurice Perrais et d'une partie de la parcelle cadastrée BY n°58 préalablement à l'aliénation du terrain et au changement d'affectation d'une partie du Boulevard Honoré de Balzac.

Les pièces du dossier d'enquête, à savoir un plan de situation, une notice explicative, un plan parcellaire, ainsi qu'un registre d'enquête et les pièces administratives nécessaires, seront déposées à l'Hôtel de Ville de Fréjus au service Urbanisme pendant 19 jours consécutifs (soit 17 jours ouvrables) du 12 JUIN 2017 au 30 JUIN 2017 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture, soit le lundi au vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Maire qui les joindra au registre, ou au Commissaire Enquêteur qui les visera et les annexera audit registre.

Une copie du dossier sera mise à la disposition du public, uniquement pour consultation à la Mairie annexe de Saint-Aygulf, aux jours habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Monsieur René LEESTMANS, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra en personne les observations du public :

**- A la MAIRIE ANNEXE DE SAINT-AYGULF,
. le LUNDI 12 JUIN 2017 de 9 h 00 à 12 h 00,
. le MARDI 20 JUIN de 9 h 00 à 12 h 00,**

**- A l'HOTEL DE VILLE DE FREJUS
. le VENDREDI 30 JUIN de 14 h 00 à 17 h 00.**

Le Commissaire enquêteur disposera d'un mois à compter de la date d'expiration de l'enquête pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au Maire, dont une copie sera déposée et pourra être consultée en mairie de FREJUS.

Le Maire : David RACHLINE